

REF : SC/DB/MP

Objet : Salon International de l'Agriculture 2025

Magny-Cours, le 18 novembre 2024

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt, le Concours Général Agricole se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 22 février au 2 mars 2025. Le concours Charolais réunira des animaux issus des deux programmes de sélection agréés en France.

1-Organisation

Pour cette édition, le Concours Charolais se déroulera le premier dimanche soit le 23 février de 11h00 à 14h00.

La race charolaise dispose cette année 56 places avec rotation, décomposées de la façon suivante :

- Un contingent maintenu de 47 animaux issus du Programme de Sélection OS Charolais France :
 - 41 reproducteurs inscrits en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France (Classes de mérite A+, A+2, A+1) accompagnés de 6 génisses ou vaches de moins de 8 ans avec de bonnes aptitudes bouchères (conformation U+, E-, E=) inscrites en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France (Classes de mérite A+, A+2, A+1) seront exposés dès l'ouverture du salon jusqu'à la rotation (mardi en soirée)
- Un nouveau contingent de 9 animaux issus du Programme de Sélection OS Union Gènes Diffusion

Compte tenu de l'expertise acquise de longue date et du professionnalisme du HBC en matière de promotion de la race et d'organisation des concours, le Herd Book Charolais reste le seul responsable du recrutement des animaux, de la gestion administrative des inscriptions, de la logistique et de l'animation du concours.

A partir de mercredi, la race Charolaise sera présente avec 5 animaux reproducteurs issus du Programme de Sélection OS Charolais France. Les animaux restant jusqu'à la fin du salon seront sélectionnés par la Commission le soir à l'issue du concours.

Conscient des difficultés que cela peut soulever au niveau de l'hébergement, le HBC a décidé de réserver un appartement et de le prendre en charge.

2-Engagement

Pour engager vos reproducteurs au Concours Général Agricole Charolais 2025, il vous suffit de vous connecter sur le site <https://concours.charolaise.fr/>, et de sélectionner « Concours Général Agricole – Paris 2025 ».

Votre identifiant correspond à votre numéro de cheptel sur 8 chiffres, par exemple : 98123456. Votre mot de passe (si vous ne l'avez pas modifié) est également votre numéro de cheptel préfixé par le code pays du cheptel, par exemple FR98123456.

Après enregistrement de vos engagements, merci d'éditer et de nous retourner le document récapitulatif (disponible après une vingtaine de minutes) par mail à mperraudin@charolaise.fr pour que votre participation soit effective en indiquant manuscritement :

- Votre N° de téléphone portable et votre mail
- La date de vêlage présumée si vous engagez une vache suitée
- Si les animaux sont visibles à une adresse différente de votre exploitation

Toutes les communications relatives au sanitaire, à la date et heure du passage de la Commission de Sélection se feront par mail et/ou téléphone.

Vous trouverez ci-joint les conditions d'engagement des animaux.

Attention : la clôture des engagements au CGA Charolais est fixée au 06/12/2024.

3-Aide financière

A l'écoute de ses adhérents, le Herd Book Charolais accompagnera à nouveau exclusivement ses éleveurs qui font la promotion de la race à l'occasion de ce grand évènement. **L'aide financière de 450€/femelle, pour une participation de 15 femelles suitées, est donc reconduite.**

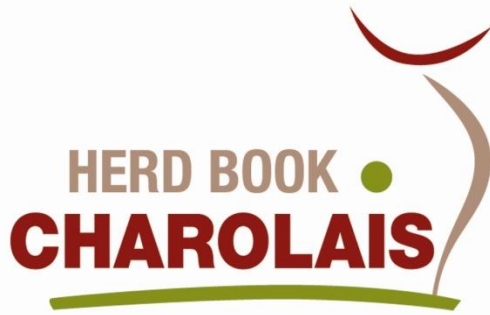
Toutes les informations concernant le SIA vous seront communiquées le matin de l'INNO'VENTE « Bien Naître » du Marault, soit le mercredi 22 janvier à Magny Cours.

Veillez croire, Chère Adhérente, Cher Adhérent, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président,



Sébastien CLUZEL



CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE
Salon International de l'Agriculture – 23 février 2025
Paris Porte de Versailles

Le Concours Général Agricole se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 22 février au 2 mars 2025, **dans le Pavillon 1.**

Le **concours général charolais** aura lieu le **dimanche 23 février de 11h00 à 14h00**

Composition des sections

Mâles

- 1^{ère} section - M1 : mâles nés du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023
- 2^{ème} section - M2 : mâles nés du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022
- 3^{ème} section - M3 : mâles nés du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021
- 4^{ème} section - M4 : mâles nés avant le 1^{er} août 2020

Femelles

- 1^{ère} section - F1 : génisses nées du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023
- 2^{ème} section - F2 : vaches suitées nées du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022
- 3^{ème} section - F3 : vaches suitées nées du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021
- 4^{ème} section - F4 : vaches suitées nées du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2020
- 5^{ème} section - F5 : vaches suitées nées avant le 1^{er} août 2018

Les veaux des vaches suitées devront être nés du 01/08/2024 au 07/02/2025.

En fonction du nombre d'engagements, les sections pourront être redéfinies ou supprimées pour disposer d'au minimum 3 animaux dans une même section.

Conditions d'engagement des animaux

1. Seuls les éleveurs adhérents du Herd Book Charolais à jour de leurs cotisations peuvent présenter des animaux.
2. Tout animal inscrit en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France (Classes de mérite A+, A+2, A+1) peut être présenté à la commission de sélection pour concourir au Concours Général Agricole 2025 du Salon International de l'Agriculture. Les animaux inscrits en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France (Classes de mérite A+, A+2, A+1) n'ayant jamais participé à un concours reconnu, peuvent également être présentés à la commission de sélection.
3. Les animaux engagés doivent obligatoirement avoir été soumis au contrôle des performances dès l'année de leur naissance et disposer d'un poids à la naissance et d'un poids à 210 jours. Les veaux des vaches suitées sont exclus de cette condition.
4. Les femelles âgées de plus de 3 ans 6 mois doivent avoir produit au moins une fois. Le rapport calculé comme suit doit être inférieur à 540 jours :

$$I = \frac{\text{Âge au 28 février} - \text{âge au 1er vêlage}}{\text{Nombre de vêlages}} < 540 \text{ jours}$$

L'avortement accidentel déclaré peut être considéré comme vêlage. Toutes justifications (déclarations de naissance notamment) doivent être jointes au dossier.

5. Aucun animal devra être concerné par la mesure césarienne.
6. Les animaux doivent appartenir depuis cinq mois au moins, à la date d'ouverture du Concours Général Agricole, à l'éleveur ou à l'agriculteur, à la Société, à l'Association ou au Syndicat d'Élevage résidant en France qui les engage.
7. Seuls, les animaux ayant remporté un prix de Championnat en 2024 pourront prétendre à un Rappel de Championnat en 2025. Un animal ayant remporté un prix de Championnat ou un Rappel de Championnat aux Concours de Paris antérieurement à 2022, aura la possibilité de concourir de nouveau en section.

Commission de sélection des animaux

Une commission de sélection mandatée par le Conseil d'Administration du HBC et dont la décision est souveraine, visitera tous les animaux début janvier (la semaine du 6 janvier) pour obtenir une présentation raciale de qualité.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le HBC au **03 86 59 77 07** ou par mail mperraudin@charolaise.fr.